Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20261001-DEL2026119-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 01 octobre 2026*

Référence : 2026119

Objet : **Incendies en Gironde - Soutien exceptionnel aux communes sinistrées**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 26
Procurations : 3

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, GERAY Laurent, FREQUELIN Valérie, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle
Pouvoirs : **FOLLO Anthony** à BAUDET Damien, **DANIEL Aziliz** à OLIVIER Céline, **NAOUR Nicole** à BOUTRUCHE Marc

Vu l'avis du favorable du Bureau Municipal,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter un soutien financier aux opérations en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées en faisant un don de 1.000 € à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Décide de verser une subvention de 1.000 € à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.**
- **Mandate le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

A Quéven, le 01 octobre 2026

Céline Olivier, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	

MAIRIE DE QUEVEN (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20261001-DEL2026119-DE